

Conditions de prise en charge financière par le club lors des compétitions

Pour les entraîneurs et les juges

- Les frais d'hôtel, à hauteur de 40 euros, et de repas du soir, à hauteur de 14 euros sont pris en charge par le club sur présentation des justificatifs. Les repas du midi sont pris en charge dans le pique-nique des nageuses.
- Le transport doit être effectué par un parent, sauf cas particulier (à valider par le bureau directeur).

Pour les nageuses et les mamans référentes

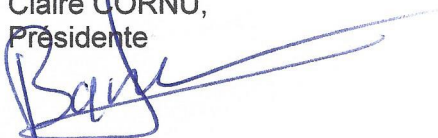
- Les frais d'hôtel pour les nageuses et les mamans référentes sont pris en charge à hauteur de 50% de 40 euros (soit 20 euros) sur présentation des justificatifs, par le club si la compétition est :
 - soit un championnat de France N2, ou N1-Élite
 - soit à une distance d'au moins 600 Kms A/R de la piscine de Colomiers (selon la référence Mapy du plus court chemin).
 - Et que l'horaire de la compétition oblige le couchage la veille, sur proposition de l'entraîneur et avec l'accord du bureau directeur.
- Les frais d'hôtel pour les parents accompagnants ainsi que le transport sont à leur charge.
- Les frais de repas des nageuses (petit-déjeuner, midi et soir) sont à la charge des parents.

Modalités de calcul des frais d'hôtel

- Les chambres doivent être complètes au maximum, sauf pour les entraîneurs.

Validé par le bureau et le comité directeur le 9 octobre 2017.

Claire CORNU,
Présidente



Laure DA COSTA,
Trésorière